

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION  
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-0621 rév. 14**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :  
*The French Committee for Accreditation certifies that :*

**INERA GRAND EST  
1 RUE SAINT-VINCENT  
57140 WOIPPY**

**SIREN : 503011512**satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

*A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.*

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***ENVIRONNEMENT / ENVIRONMENT**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

**3-0621 rév. 14**

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.  
*and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.*

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

*Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.*

Date de prise d'effet / *Granting date* : **01/10/2023**Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/09/2028**

Pour le Directeur Général et par délégation

*On behalf of the General Director*

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -

Métrologie Légale,

*Pole manager - Environment - Transport - Legal Metrology,*

DocuSigned by:

*Hélène GIBERGE*

B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

*This certificate is only valid if associated with the technical appendix.*

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).

*The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website ([www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)).*

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-0621 Rév. 13.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-0621 Rév. 13.*

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS  
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## ANNEXE TECHNIQUE

### N° 3-0621 rév. 14

Organisme d'inspection accrédité :

**INERA GRAND EST**  
**1 RUE SAINT-VINCENT**  
**57140 WOIPPY**

#### PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

#### 12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /

##### 12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #

| Code    | Phase, type et objet des inspections | Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)  |
|---------|--------------------------------------|---|
| 12.1.1a | Contrôle du compactage des tranchées | Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5<br>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1<br>Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :<br>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre<br>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression<br>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement<br>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé |

**12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /**

## 12.1.1 - Contrôles de réception des réseaux d'assainissement neufs #

| <b>Code</b> | <b>Phase, type et objet des inspections</b>                        | <b>Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)</b>   |
|-------------|--|---|
| 12.1.1b     | Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle | <p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <p>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre</p> <p>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression</p> <p>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</p> <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p> |
| 12.1.1c     | Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages         | <p>Arrêté du 21 juillet 2015 modifié relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5</p> <p>Référentiels cités dans le commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 Partie 1 Conception et exploitation des systèmes d'assainissement - Fiche 16 :</p> <p>Fascicule 70-I du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement à surface libre</p> <p>Fascicule 71 du CCTG - Fourniture, pose et réhabilitation de canalisations d'eaux à écoulement sous pression</p> <p>NF EN 1610 - Mise en œuvre et essai des branchements et collecteurs d'assainissement</p> <p>Spécifications techniques complémentaires applicables au réseau d'assainissement contrôlé</p> |

**12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /**

## 12.1.2 - Contrôles des réseaux d'assainissement en service

| <b>Code</b> | <b>Phase, type et objet des inspections</b>                        | <b>Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)</b>  |
|-------------|--|--|
| 12.1.2a     | Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle | <p>Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel</p> <p>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour l'inspection des réseaux existants) et adaptées aux exigences clients</p> |

**12 - ENVIRONNEMENT / 12.1 - Eau /**

## 12.1.3 - Contrôles des réseaux d'assainissement neufs autres que les contrôles de réception

| <b>Code</b> | <b>Phase, type et objet des inspections</b>                        | <b>Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)</b>  |
|-------------|--|--|
| 12.1.3a     | Contrôle du compactage des tranchées                               | Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel<br>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients |
| 12.1.3b     | Contrôle des canalisations et des ouvrages par inspection visuelle | Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel<br>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients |
| 12.1.3c     | Contrôle de l'étanchéité des canalisations et des ouvrages         | Exigences spécifiques du client définies dans l'accord contractuel<br>Méthodes d'inspection internes s'appuyant sur l'état de l'art (normes applicables, guide technique pour le contrôle des réseaux neufs) et adaptées aux exigences clients |

## Section Inspection

|  |
|--|
| <b>Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à<br/>INERA GRAND EST</b> |
|--|

| IMPLANTATIONS        | ADRESSE   |
|----------------------|---|
| Agence Alsace        | 3 rue Denis Papin<br><br>68600 DESSENHEIM   |
| Agence Franche-Comté | 2 impasse Bliss<br>ZAC Technoland - Lotissement Les Terreaux<br>25490 FESCHES-LE-CHATEL |
| Agence Lorraine Nord | 95 Rue des Joncs<br><br>57455 SEINGBOUSE  |
| Agence Lorraine Sud  | Z.A. Patis des Saules<br><br>88450 VINCEY   |

Date de prise d'effet : **01/10/2023**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-0621 Rév. 13.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

